

18 mars 1949.

M. E. C. GILLIAT,
Secrétaire-gérant,
Chambre de commerce de Winnipeg,
Winnipeg (Manitoba).

En ce qui concerne votre télégramme au sujet de l'intention des Lignes aériennes Trans-Canada de déplacer certains membres du personnel à Montréal, puis-je attirer votre attention sur l'exposé suivant fait au parlement le 3 mars par M. Howe: "Je me rappelle fort bien avoir lu un exposé publié par M. McGregor dans lequel il disait que le changement ne serait pas effectué avant octobre 1949. Si tel est le cas, j'espère qu'un comité sera institué avant cette date". On a donné avis d'instituer un comité de cette chambre pour s'occuper des comptes, états estimatifs et factures se rapportant aux exploitations des lignes aériennes Trans-Canada. Ce comité s'attendait à entreprendre ses délibérations presque immédiatement et il sera autorisé à convoquer des personnes et à se procurer des documents, des registres et des rapports de temps à autre. On pourra étudier les plans de déménagement et les raisons à cet effet pour en faire rapport, et les partis intéressés peuvent se présenter ou se faire représenter afin de procéder aux enquêtes nécessaires. D'ici là le gouvernement estime qu'il ne serait pas justifié de donner des directives à la gérance. J'ai confiance que cette enquête publique établira clairement quelle ligne de conduite en ce qui concerne cette question sera la plus apte à mieux répondre aux aspirations de tous les intéressés pour ce qui est de la bonne administration des Lignes aériennes Trans-Canada.

LOUIS ST-LAURENT.

24 mars 1949.

Très honorable Louis St-Laurent,
Premier ministre,
Ottawa (Ont.).

Je vous remercie de votre télégramme du dix-huit. Des représentants de la province, des municipalités du plus grand Winnipeg, des organisations ouvrières et commerciales, se sont rencontrés hier et ont décidé à l'unanimité de profiter de l'occasion de se présenter devant un comité du Parlement afin de donner suite aux protestations contre le déménagement des bureaux chefs d'administration des Lignes aériennes Trans-Canada. Étant donné que le Comité parlementaire doit se prononcer sur le bien-fondé tel que stipulé dans votre télégramme du dix-huit et en vue de protéger les intérêts des employés, nous estimons qu'il est impérieux et recommandons respectueusement que l'on ordonne aux directeurs des Lignes aériennes Trans-Canada d'interrompre les préparatifs de déménagement en attendant la décision du comité, tel qu'exigé antérieurement.

Le secrétaire-gérant,

E. C. GILLIAT,
La Chambre de commerce de Winnipeg.